

Service : Mission Cœur de ville
Tél : 06 70 26 95 82
Réf : CR/PC/LP/SF/MV

N°26_02_24

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Convoqué le lundi 30 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 7 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (41) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (2) : Cyril LAURENT (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), David VIEUX (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

OBJET : Programme « Action Cœur de Ville –
Demandes de subventions – « Manager de Commerce »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les politiques nationales de revitalisation des centres-villes ;

Vu le dispositif de soutien au financement des postes de « Managers de Commerce » porté par la Banque des Territoires,

Vu l'engagement de la Ville d'Alès dans le programme Action Cœur de Ville, et la stratégie de redynamisation commerciale mise en œuvre pour soutenir l'attractivité du centre-ville

Considérant que le référentiel métier national définit les missions et compétences attendues pour ce poste,

Considérant que le tissu commercial de proximité constitue un facteur essentiel d'attractivité, de cohésion sociale et de vitalité économique du territoire,

Considérant que la Ville d'Alès souhaite poursuivre sa lutte contre la vacance commerciale, soutenir l'activité des commerçants et renforcer l'attractivité du centre-ville,

Considérant que le poste de « Manager de Commerce » constitue un levier opérationnel pour accompagner cette stratégie,

Considérant que ce poste peut bénéficier d'un cofinancement dans le cadre du dispositif national dédié,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

- les demandes de subventions pour le poste de « Manager de Commerce » dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », dont le coût chargé estimatif global est évalué à 100 000 € (cent mille euros),
- le plan de financement correspondant, joint en annexe ;

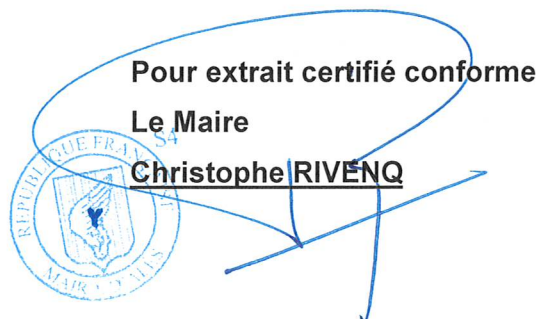
AUTORISE

Monsieur le Maire à

- solliciter l'ensemble des subventions mobilisables pour le financement du poste de « Manager de Commerce », notamment auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires ou de tout autre partenaire institutionnel ou financier, et à intervenir à la signature de tous documents relatifs à l'obtention desdites subventions,
- signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- modifier le plan de financement annexé à la présente délibération en fonction de la variation du coût d'objectif ou des possibilités financières des partenaires identifiés sollicités ou de tout autre partenaire éventuel, sans remettre en cause l'économie générale du projet,
- engager les dépenses correspondantes et inscrire les crédits nécessaires au budget.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Christophe RIVENQ



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 26_02_24 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALÈS DU MARDI 7 AVRIL 2026

OBJET : Programme « Action Cœur de Ville » –
Demandes de subventions - « Manager de Commerce »

▪ **Plan de financement prévisionnel du projet :**

Coût chargé global du dispositif = 100 000 €

Année 2026 : 50 000 € (coût annuel chargé)*

ORGANISMES	Montant en euros	%
Caisse des Dépôts et Consignations-Banque des Territoires	20 000 €	40%
Sous total =	20 000 €	40%
Ville d'Alès - Autofinancement	30 000 €	60%
Total	50 000 €	100%

Année 2027 : 50 000 € (coût annuel chargé)*

ORGANISMES	Montant en euros	%
Caisse des Dépôts et Consignations-Banque des Territoires	20 000 €	40%
Sous total =	20 000 €	40%
Ville d'Alès - Autofinancement	30 000 €	60%
Total	50 000 €	100%

* Le montant est une estimation qui pourra être revu à la hausse et à la baisse en fonction du cadre législatif

ADOPTE

POUR EXTRAIT

CERTIFIÉ CONFORME

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire
Christophe RIVENQ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.